

2008/8881 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A TROIS ASSOCIATIONS DU SECTEUR DES MUSIQUES ACTUELLES POUR UN MONTANT GLOBAL DE 75 000 € - FIMA –
□ APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION JARRING EFFECTS APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS DU 25 SEPTEMBRE 2006 ENTRE LA VILLE DE LYON ET LA MJC PERRACHE. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'APPLICATION ENTRE LA VILLE DE LYON, L'ASSOCIATION MARTO (MUSIQUES AMPLIFIEES AU RAIL THEATRE ORGANISATION) ET L'ASSOCIATION GRRND ZERO (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES - SERVICE SPECTACLES VIVANTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Depuis le début de ce mandat, la Ville de Lyon mène une véritable politique en faveur des « musiques actuelles » qui a contribué progressivement au développement et au dynamisme des structures et acteurs culturels de ce secteur. Cette politique s'appuie sur un programme d'intervention dont les trois axes de travail sont les suivants :

1. Le soutien à l'accompagnement professionnel et aux lieux de répétition et d'enregistrement ;
2. Le développement d'un réseau de lieux de diffusion structurés et correctement équipés ;
3. La création d'événements musicaux et le soutien des groupes à l'international.

Dans le cadre du Fonds d'Intervention Musiques Actuelles, je vous propose de soutenir trois associations dont le projet artistique exerce une véritable mission d'intérêt général qui prolonge l'action conduite par la Ville en faveur des musiques actuelles.

Vous trouverez ci-dessous une présentation succincte des associations.

Je vous rappelle, par ailleurs, que le 14 janvier 2008, vous avez approuvé l'attribution, sur cette même ligne budgétaire, d'une subvention à trois structures dans le cadre du dispositif de soutien aux lieux de la première représentation conventionnés pour leur implication dans le soutien à l'émergence : ADAMARA (30.000 €), FM'AIRES (25.000 €) et AGAPES (20.000 €).

Association MARTO (Musiques Amplifiées au Rail Théâtre Organisation) : cette Association a pour objectif principal de soutenir et d'organiser la diffusion de musiques amplifiées dans la salle de spectacle, le Rail Théâtre. Cette salle, située rue Gorge de Loup dans le 9^e arrondissement peut recevoir 300 personnes assises et jusqu'à 550 debout.

Le projet artistique de l'Association MARTO est orienté selon deux axes prioritaires : d'une part, la diffusion, dans la salle Le Rail Théâtre, d'artistes locaux et régionaux et d'autre part, l'accueil et l'accompagnement des artistes en phase de professionnalisation. Dans cette perspective, l'Association accueille, depuis septembre 2006, au Rail Théâtre, dans des conditions intéressantes, l'Association Grrrnd Zero qui réunit des artistes lyonnais issus des arts et des cultures dits « underground ». Tout au long de la saison artistique, Grrrnd Zero programme des concerts de groupes de musique issus d'esthétiques diverses (noise, punk, rock'n roll, hard-core, folk, pop, musiques expérimentales, musique improvisée, musiques électroniques, hip-hop...) et répond ainsi à des artistes en demande de lieux de diffusion à Lyon. Une convention d'objectifs entre la Ville de Lyon et les Associations MARTO et Grrrnd Zero a été signée le 12 juillet 2007. Le premier bilan de cette collaboration est positif avec la programmation de quarante trois concerts sur la saison 2006/2007 et une fréquentation de plus de 8 000 personnes. Parmi les artistes présents 38 % sont lyonnais et 16 % de la Région Rhône-Alpes.

Ce projet permet de répondre à une réelle demande du public lyonnais ; je vous propose donc de reconduire la subvention de fonctionnement soit 30 000 €.

JARRING EFFECTS : l'Association Jarring Effects a été créée en 1995 grâce à la symbiose dynamique de Djs et de groupes lyonnais proches dans leur engagement militant et désireux de partager le même lieu de répétition. Jarring Effects est située dans le 1^{er} arrondissement où elle loue un local de 200 m² rue René Leynaud pour ces bureaux administratifs et le centre de ressources et un local de répétitions de 60 m², 8, impasse de la loge dans le 4^e arrondissement.

L'Association connaît un développement spectaculaire depuis l'an 2000 grâce notamment au succès des groupes qu'elle soutient : High Tone, Meï Teï Shō, Monsieur Orange, l'œuf Raide... Aujourd'hui le label accompagne une quinzaine d'artistes et compte plus de soixantes dix références. Outre la production phonographique et l'organisation de concerts, l'Association s'est donné pour mission d'aider les groupes du collectif à se professionnaliser en leur offrant un soutien logistique et administratif. C'est dans cet objectif et avec le soutien de la Ville de Lyon, que Jarring Effects a ouvert en 2004 un centre de ressources, espace de documentation, de rencontres et d'accompagnement consacré aux musiques actuelles et destiné aux musiciens, techniciens, porteurs de projets.

Par ailleurs, Jarring Effects organise chaque année, à l'automne, le festival Riddim Collision. La 8^e édition s'est déroulée du 31 octobre au 3 novembre 2007 dans différents lieux : le Transbordeur, le Marché Gare, le Marché de gros, l'Epicierie Moderne ; soit la programmation de dix neuf

artistes et une fréquentation de quatre mille personnes. Au total, Jarring Effects a organisé 80 concerts sur la saison 2006/2007.

Pour soutenir le projet artistique de Jarring Effects en faveur des groupes de musique actuelle, je propose une subvention de fonctionnement de 35 000 €.

MJC PERRACHE : en mars 2007, quatre structures lyonnaises se sont fédérées, pour organiser un festival de chanson française, intitulé « Les Chants de Mars ». La Maison Pour Tous, la MJC Perrache, la MJC Vieux Lyon et A Thou Bout d'Chant qui consacrent déjà une large part de leur programmation à la chanson française, ont souhaité mutualiser leurs expériences pour créer un événement fort qui décloisonne, rassemble et croise artistes, publics et lieux. Le bilan de la première édition de ce festival s'est avéré positif ; le public est venu nombreux pour écouter Benoît Morel, Didier Super, Benoît Doremus pour les plus connus et Matthieu Cote, Evelyne Gallet, Cécilem, Frédéric Bobin... pour les artistes lyonnais en pleine émergence.

La deuxième édition se déroulera du 7 au 15 mars 2008 où se succéderont dans les différentes salles (salle des Rancy, le Marché Gare, la salle Léo Ferré et a Thou Bout d'Chant) sept concerts, un spectacle « chanson » à destination du jeune public et des apéros concerts en off. Au total seront présents quatorze groupes ou artistes avec pour les plus connus La Grande Sophie, Kebous, Mell et pour les Lyonnais Les Becs Bien Zens, Mathieu COTE. Les premières parties ont été sélectionnées par A Thou Bout d'Chant parmi les découvertes de l'année : Mademoisela, Nico, Noah Lagoutte, Sainthomas, Je m'appelle Marco, Patriste.

La MJC Perrache, porteuse du dossier de subvention, sollicite une aide financière pour soutenir cette manifestation. Sur un budget prévisionnel de 63 000 €, je vous propose une subvention de 10 000 €.»

Vu lesdites conventions ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis émis par les Conseils des 1^{er}, 2^e et 9^e arrondissements ;

Vu l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales en application duquel M. Pelaez et M. Brolquier ne prennent pas part au vote ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

DELIBERE

1. Une subvention globale de 75 000 € est allouée aux Associations précitées selon la répartition suivante :

- 30 000 € à l'Association MARTO,
- 35 000 € à Jarring Effects,
- 10 000 € à la MJC Perrache.

2. Les conventions susvisées, établies entre la Ville de Lyon et les Associations Jarring Effects, MARTO, Grrrnd Zero, sont approuvées.

3. L'avenant à la convention d'objectifs du 25 septembre 2006 susvisé établi entre la Ville de Lyon et la MJC Perrache est approuvé.

4. M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents.

5. La dépense correspondante, soit 75 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2008, à l'article 6574, fonction 30, programme MUSIQUE - opération FIMA – ligne 3465.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN